

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CBD

Par Cqfd Postée le 11/07/2024 16:31

Bonjour, Je fume de la Cbd le soir pour anxiété et certaines douleurs, étant parent de deux enfants je me demande si l'on pouvait me retirer leur garde a cause de ça ? Merci d'avance

Mise en ligne le 16/07/2024

Bonjour,

La consommation de cannabidiol (CBD) n'est pas interdite en France. Il s'agit d'un produit vendu légalement tant que sa composition ne dépasse pas 0.3% de THC (substance active du cannabis).

Par conséquent, vous ne courez aucun risque ni sur le plan légal ni concernant votre rôle parental.

En revanche, un usage régulier peut positiver un test salivaire au cannabis lors d'un contrôle routier. Bien qu'il s'agisse d'une substance légale, le THC qu'il contient peut rendre le dépistage positif. Ceci peut engendrer une amende et une suspension du permis de conduire.

Pour plus d'informations sur le statut légal et autres éléments explicatifs, nous vous transmettons en bas de page un lien vers notre fiche produit CBD.

En attendant, pour toute autre question, vous pouvez joindre nos écoutants au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) tous les jours de 8h à 2h. Également par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous.

En savoir plus :

- Fiche cannabidiol (CBD)